

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	3 - 4
État des résultats	5 - 6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 19

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-St-Jean (ARLPH)

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-St-Jean (ARLPH), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-St-Jean (ARLPH) au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les Services Comptables B.D.G.L. inc.¹

Chicoutimi (Québec)
Le 10 septembre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134651

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Aides gouvernementales- Provinciales		
PAFIRLPH	245 834 \$	236 376 \$
PAFLPH	259 049	262 584
PILR	28 065	27 883
Frais de gestion - PAFLPH et PILR	15 799	15 685
MSSS PSOC -CIUSSS SLSJ - Plateau	109 552	106 671
AQLPH	-	4 201
Subventions autres	3 500	2 507
Aides gouvernementales- municipales		
Ville Saguenay	4 000	3 500
Projets spéciaux		
Camps et plein air	15 141	10 368
Projet Culturel	10 400	12 200
Projet Belgique	26 735	2 400
Revenus de projets divers	1 645	628
Autres revenus		
Intérêts	12 732	11 997
Revenus plateau	3 547	7 904
Revenus d'inscription	4 384	3 611
Revenus de cotisation	2 870	1 715
Amortissements des apports reportés	<u>14 640</u>	<u>10 010</u>
	<u>757 893</u>	<u>720 240</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	183 099	131 252
PAFLPH - accompagnement	259 049	262 584
PAFLPH - PILR	28 065	27 883
Frais de gestion - PAFLPH et PILR	16 151	15 685
Projet CIUSSS	93 734	105 319
Projet - AQLPH	377	1 408
Projet RURLS	-	6 352
Projet - Camps et plein air	12 696	14 766
Projet culturel	16 602	15 059
Projet Belgique	35 559	16 784
Projets - Divers	3 440	8 553
Communications	10 576	8 807
Formation	1 553	3 772

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournitures	10 571	5 827
Frais adhésion	1 050	412
Frais de repas et de déplacements	8 724	4 051
Location	5 014	-
Loyer	9 862	9 838
Intérêts et frais bancaire	685	221
Services professionnels	11 520	15 167
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>17 318</u>	<u>10 781</u>
	... 725 645	... 664 521
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>32 248</u></u> \$	<u><u>55 719</u></u> \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(non audité)

	Investi en immobilisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	6 722 \$	492 843 \$	499 565 \$	443 846 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 678)	34 926	32 248	55 719
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 039	(99 039)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>103 083 \$</u>	<u>428 730 \$</u>	<u>531 813 \$</u>	<u>499 565 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

BILAN

31 MARS 2025

(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	215 513 \$	340 643 \$
Placements court terme (note 4)	185 000	185 000
Débiteurs (note 5)	14 880	9 932
Apports à recevoir	713 631	15 685
Frais payés d'avance	<u>481</u>	<u>11 940</u>
	1 129 505	563 200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>187 349</u>	<u>54 220</u>
	<u><u>1 316 854</u></u> \$	<u><u>617 420</u></u> \$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

BILAN

31 MARS 2025

(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 8)	27 603 \$	41 854 \$
Apports reportés (note 9)	673 172	11 500
Subvention PAFLPH en fiducie	-	17 003
	<u>700 775</u>	<u>70 357</u>
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	<u>84 266</u>	<u>47 498</u>
	<u>785 041</u>	<u>117 855</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	103 083	6 722
NON AFFECTÉS	<u>428 730</u>	<u>492 843</u>
	<u>531 813</u>	<u>499 565</u>
	<u>1 316 854 \$</u>	<u>617 420 \$</u>
Bail de location		
Dépendance économique		

Pour le conseil d'administration,

Désirée B., administrateur

André Gagnon, administrateur

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	32 248 \$	55 719 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 318	10 781
Amortissement des apports reportés	<u>(14 640)</u>	<u>(10 010)</u>
	34 926	56 490
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<u>(61 017)</u>	<u>54 362</u>
	(26 091)	110 852
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(185 000)
Cession de placements	-	35 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(150 447)</u>	<u>(22 190)</u>
	(150 447)	(172 190)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports reportés relatifs aux immobilisations	51 408	14 914
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(125 130)	(46 424)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>340 643</u>	<u>387 067</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>215 513 \$</u>	<u>340 643 \$</u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>215 513 \$</u>	<u>340 643 \$</u>

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, « Association régionale de loisirs pour personnes handicapées régionale du Saguenay-Lac-St-Jean (ARLPH) », est incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'objectif de l'organisme est de promouvoir l'exercice du droit au loisir des personnes handicapées. L'Organisme est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE - ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question.

L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive.

Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucune modification n'a été requise.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les produits tirés des revenus du plateau de travail sont comptabilisés lorsque les produits sont vendus aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients

COMPTABILISATION DES APPORTS

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

MÉTHODE DU REPORT

L'Organisme a appliqué la méthode du report pour comptabiliser les apports.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements court terme, des débiteurs et des apports à recevoir.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation ultérieure (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des crédettes et frais courus.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des apports reportés relatifs aux immobilisations

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET DE SERVICES

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Ameublements et équipements	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	0%

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Étant un organisme sans but lucratif, l'organisme ne pourvoit à aucun impôt sur les bénéfices.

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

4. PLACEMENTS COURT TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Épargne à terme, capitalisé annuellement au taux de 4,05%, échu en août 2025 et renouvelé jusqu'en août 2026 au taux de 3,0%	150 000 \$	150 000 \$
Épargne à terme, capitalisé annuellement au taux de 4,65 %, renouvelé en mai 2025 jusqu'en mai 2026 au taux de 2,8%	<u>35 000</u>	<u>35 000</u>
	<u><u>185 000</u></u> \$	<u><u>185 000</u></u> \$

5. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients	553 \$	39 \$
Intérêts courus	5 060	5 771
Taxes de vente à recevoir	<u>9 267</u>	<u>4 122</u>
	<u><u>14 880</u></u> \$	<u><u>9 932</u></u> \$

6. APPORTS À RECEVOIR

L'organisme va recevoir un montant de 61 458 \$ dans le cadre du programme de subvention PAFIRLPH pour l'exercice 2024-2025.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Ameublements et équipements	148 637 \$	46 984 \$	101 653 \$	54 220 \$
Améliorations locatives	<u>85 696</u>	<u>-</u>	<u>85 696</u>	<u>-</u>
	<u><u>234 333</u></u> \$	<u><u>46 984</u></u> \$	<u><u>187 349</u></u> \$	<u><u>54 220</u></u> \$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	13 507 \$	6 142 \$
Salaires nets et vacances à payer	14 096	13 107
Retenues à la source	-	22 605
	<u>27 603 \$</u>	<u>41 854 \$</u>

L'organisme détient une carte de crédit ayant une limite de 15 000\$ au taux de 13,45%. Le solde inutilisé en fin d'année est de 9 112\$

9. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
Subvention PAFLPH reportés	362 356 \$	8 000 \$
Projet d'intégration à un club sportif	- \$	3 500 \$
CIUSSS	82 164 \$	- \$
PILR	28 065 \$	- \$
PAFIRLPH	200 587 \$	- \$

	2025	2024
Solde au début	11 500 \$	8 800 \$
Montant encaissé en cours de l'année	673 172	11 500
Montant constaté en revenu	<u>(11 500)</u>	<u>(8 800)</u>
Solde à la fin	<u>673 172 \$</u>	<u>11 500 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

10. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Améliorations locatives - Ameublements et équipements	113 650 \$	62 241 \$
Amortissement cumulé	<u>(29 384)</u>	<u>(14 743)</u>
	<u>84 266 \$</u>	<u>47 498 \$</u>

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	47 498 \$	42 594 \$
Encaissé dans l'année	<u>51 409</u>	<u>14 914</u>
	98 907	57 508
Amortissement annuels	<u>(14 640)</u>	<u>(10 010)</u>
Solde à la fin	<u>84 266 \$</u>	<u>47 498 \$</u>

**11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU
FONCTIONNEMENT**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs	(4 948) \$	31 607 \$
Apports à recevoir	(697 946)	(15 685)
Frais payés d'avance	11 459	3 107
Créditeurs et frais courus	(14 251)	15 630
Subvention PAFLPH en fiducie	(17 003)	17 003
Apports reportés	<u>661 672</u>	<u>2 700</u>
	<u>(61 017) \$</u>	<u>54 362 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, environ 88 % (2024 : 90 %) des revenus de l'Organisme provient d'aides gouvernementales provinciales.

La direction est d'avis que la perte d'aides gouvernementales provinciales aurait des répercussions importantes pour l'Organisme, mais ne remet pas en question l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (ARLPH)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

14. ACCORD INFONUAGIQUE

Les coûts d'implantation des accords d'infonuagique ont été comptabilisés comme charges à leur engagement conformément à la mesure de simplification offerte par la norme. Pour l'exercice terminé au 31 mars 2025, les dépenses reliées aux accords d'infonuagique ont été comptabilisées sous le poste « Fournitures de bureau - Charges » et les montants représentent moins de 500 \$.